

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

- **Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais valant mise en compatibilité de PLU de la commune de MENESPLET**
- **Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Aux Brandes» sur la commune de MENESPLET déposée par la SAS CS LES BRANDES – groupe TOTAL QUADRAN**

Par arrêté n° BE-2023-04-02 du 11 avril 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 36 jours pleins et consécutifs du **mercredi 3 mai 2023 à 9 heures au mercredi 7 juin 2023 à 17 heures inclus**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MENESPLET (24700), 10 rue de la République.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Edouard PERRIN.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de MENESPLET aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de MENESPLET aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de MENESPLET - 10 Rue de la République - 24700 MENESPLET.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

[pref-ep2023-brandes-menesplet@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep2023-brandes-menesplet@dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de MENESPLET pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>
mercredi 3 mai 2023	9h00 - 12h00
mercredi 10 mai 2023	14h00 - 17h00
lundi 22 mai 2023	9h00 - 12h00
vendredi 2 juin 2023	14h00 - 17h00
mercredi 7 juin 2023	14h00- 17h00

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires – Service Urbanisme Habitat Construction – Pôle Urbanisme – cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS CS LES BRANDES – groupe TOTAL QUADRAN à Mme Anne FREDERIC, cheffe de projets - Direction Développement - Agence Nouvelle-Aquitaine de TotalEnergies Renouvelables France - tél : 07 85 89 75 21 - email : anne.frederic@totalenergies.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de MENESPLET, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la SAS CS LES BRANDES et la communauté de communes Isle Double Landais se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de MENESPLET.